

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

# Coordination et maillage de l'ASLL entre les opérateurs et le Département du Rhône :

## Un levier pour l'insertion

Ateliers nationaux de la solidarité - 19 et 20 octobre 2009

# 1 : En 2004, héritage d'un dispositif d'accompagnement social complexe

## § Des opérateurs aux structures variées

- Des associations...
- Des bailleurs sociaux...
- Des structures d'hébergement

## § Des opérateurs nombreux

- Plus de 30 opérateurs différents, depuis les débuts du FSL

## § Une commande publique peu formalisée

- Une auto-prescription des mesures par les opérateurs
- Pas d'instance de validation des mesures
- Pas d'évaluation de l'accompagnement
- Aucun partenariat formalisé avec les services sociaux de proximité

## § En résumé, un dispositif pluriel, à améliorer, mais porteur de richesse

## 2 – L'appropriation du dispositif par le Département : Mise en place d'un outil d'insertion par le logement

### § **Le cadre : un cahier des charges précis, définissant le rôle de chacun et les modalités d'intervention**

- Une définition de ce qu'est l'ASLL
- Un partenariat formalisé
- Une validation territorialisée de chaque mesure, sur la base d'un diagnostic partagé
- Des mesures contractualisées, limitées dans le temps et évaluées

### § **Les outils**

- Un dossier de liaison unique pour chaque mesure
- Une application informatique (ANIS/IODAS), pour optimiser le suivi des mesures et de leur renouvellement

### § **Le fonctionnement**

- Des opérateurs conventionnés pour 3 ans, avec un financement annuel
- Une mise en adéquation, chaque année, des financements attribués avec les résultats obtenus, sur la base d'une évaluation de l'action
- Une complémentarité entre l'accompagnement des services sociaux de proximité et l'ASLL

## 3 –Les perspectives :

- § **Mieux articuler l'ASLL avec les préconisations de la commission de médiation DALO**
  - **Quel rôle pour les bailleurs sociaux?**
  - **L'inévitable question des moyens**
  
- § **Développer la couverture géographique du territoire départemental par les opérateurs**
  - **Le contexte propre au Rhône : une concentration des ressources sur le territoire de l'agglomération lyonnaise...**
  - **... mais de réels besoins non couverts sur des territoires moins urbains**
  
- § **Orienter l'offre d'ASLL vers les publics aux difficultés spécifiques ?**
  - **Une nécessaire analyse des besoins**
  - **Des manques d'ores et déjà repérés**